

Nom de la famille :

**ADHÉSION
ANNUELLE**

► Adhésion familiale 2026 10€
(Elle bénéficie à tous les membres du foyer de la famille et demeure obligatoire pour inscrire un enfant mineur)

**COORDONNÉES
FAMILIALES**

Qualité :	Parent 1	Assistant familial	Autre	Parent 2	Assistant familial	Autre
Civilité :						
Nom :						
Prénom :						
Date de naissance :						
Adresse :						
Profession :						
Catégorie socio-professionnelle						
Tel. professionnel :						
Tel. portable :						
Tel. domicile :						
E-mail :						
Situation familiale :	Célibataire Marié(e) Concubinage	Pacsé(e) Divorcé(e)	Veuf(ve) Séparé(e)	Célibataire Marié(e) Concubinage	Pacsé(e) Divorcé(e)	Veuf(ve) Séparé(e)
Responsable légal :						
Nom de la personne à facturer :						
Adresse si différente :						

**RÉGIME
ALLOCATAIRE**

N° / QF*	CAF	MSA	Autre
N° Allocataire :			
Quotient familial :			

>> À chaque changement de Quotient Familial* nous vous remercions de rapporter le nouveau justificatif.

* Veuillez remplir un seul document «dossier administratif» par famille

ENFANTS DE LA FAMILLE

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	Établissement

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

- ▶ Justificatif CAF, MSA ou autre
- ▶ Justificatif d'assurance de responsabilité civile
- ▶ Photocopie des vaccins
- ▶ Attestation de brevet d'aisance aquatique (selon le séjour)
Pour les grandes vacances d'été uniquement

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET MÉDICALES*

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations renseignées, les données personnelles et médicales soient utilisées dans le cadre des actions de la Maison des Projets.
(demande de contact, envoi de newsletter et de mailings)

*Champs obligatoires

* Veuillez remplir un seul document «dossier administratif» par famille

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

J'autorise à titre gratuit l'association Maison Des Projets à photographier, filmer ou utiliser mon image et celle de mon/mes enfant(s) pour :

les différents supports papiers (flyers, affiches, kakémonos, journaux, bulletins communautaires et communaux, presse)

les différents supports numériques (site internet, Facebook, Instagram, Youtube et autres réseaux sociaux, Newsletters)

les supports de communication de la Maison des Projets (expositions, affichages au sein du centre social, présentations orales, projections publiques)

Kidizz (réseau social fermé pour suivre l'activité de l'accueil de loisirs)

Les images pourront être exploitées et utilisées par la Maison des Projets sous toutes les formes ou pour tous les supports connus ou inconnus à ce jour, sans aucune limitation de durée, intégralement ou par extrait.

J'autorise la Maison Des Projets à afficher, reproduire et communiquer au public les images prises dans le cadre d'activités et/ou d'animations.

Je m'engage à ne pas tenir responsable la structure précitée ainsi que ses représentants et toutes personnes agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Cette autorisation est reconduite de manière tacite chaque année. La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports de communication de la Maison Des Projets.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans toute autre exploitation préjudiciable.

Je n'autorise pas l'association Maison des Projets à photographier, filmer ou utiliser mon image et celle de mon/mes enfant(s).

Rappel de nos règles principales pour l'ensemble de nos activités :

enfance, jeunesse, famille et vie sociale

-Une adhésion annuelle de 10€ est à régler

-Les inscriptions devront se faire via l'accueil de la Maison des Projets au 02 43 27 36 77 par mail à accueil@maisondesprojets.fr ou sur le site internet maisondesprojets.fr

-À partir de la validation de l'inscription, pour toute annulation sans justificatif, merci de prévenir l'accueil de la Maison des Projets 8 jours avant sous peine d'être facturé.

-Tout changement de quotient familial doit être signalé par la famille. Le changement de Quotient Familial sera pris en compte par la Maison des Projets à partir du jour où il a été renseigné. Aucune prise en charge rétroactive ne sera effectuée.

-Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents et l'exclusion pourrait être prononcée. Dans tous les cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par cette exclusion seront à la charge des familles.

Rappel de quelques règles pour le pôle enfance :

-Les inscriptions pour les mercredis loisirs doivent être faites au plus tard le lundi à 12h pour le mercredi qui suit.

-Les retards après 18h30 (journée complète) et après 14h (en matinée + repas) font l'objet d'une majoration

-Une majoration sera effectuée pour tout enfant présent sur l'accueil de loisirs sans avoir effectué la réservation auparavant.

Retrouvez les règlements intérieurs complets de tous les pôles sur notre site internet

SIGNATURE(S)

Je soussigné(e) ou nous soussignons :

Responsable(s) légal(aux) de(s) enfant(s) :

Déclare(ons) exacts les renseignements portés sur ce document.

Déclare(ons) avoir lu et accepté les termes du(des) règlement(s) intérieur(s) de la Maison des Projets (enfance, jeunesse, famille et vie sociale).

Fait à

Le